



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2017

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 11 DÉCEMBRE 2017

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert ce onzième jour du mois de décembre 2017, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
 Monsieur le conseiller Sylvain Ferland
 Madame la conseillère Julie Guilbeault
 Madame la conseillère Nathalie Laprade
 Madame la conseillère Josée Lampron
 Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec

Sont aussi présents : Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier
 Monsieur le directeur des Services techniques et directeur
 général adjoint Martin Careau
 Madame la greffière adjointe par intérim Roxane Hutton

ORDRE DU JOUR

1. Recueillement, ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2017

ADMINISTRATION

4. Cautionnement Événements Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
5. Achat de matériel informatique
6. Renouvellement contrat entretien et soutien aux applications de AccèsCité Loisirs
7. Renouvellement contrat entretien et soutien aux applications de la suite financière SFM
8. Renouvellement contrat entretien et soutien aux applications de Première ligne
9. Renouvellement contrat entretien et soutien aux applications du Gestionnaire municipal
10. Renouvellement contrat entretien et soutien aux applications du logiciel d'archives Syged
11. Radiation de comptes à recevoir
12. Contrat d'assurances collectives - achat regroupé solution UMQ - regroupement Québec-Beauce-Laurentides-Outaouais - 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023
13. Transmission de dossiers à la cour municipale
14. Remplacement du photocopieur BIZHUB C554 à la mairie
15. Cour municipale : fermeture de dossiers prescrits
16. Dépôt de la liste des engagements financiers
17. Dépôt de la liste des chèques et dépôts
18. Approbation des comptes à payer de plus de 2 500 \$
19. Bordereau de correspondance

HYGIÈNE DU MILIEU

20. Travaux d'aqueduc et d'égout sur la rue du Levant : réception finale des travaux

SANTÉ, BIEN-ÊTRE / CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

21. Demande de reconnaissance de l'organisme Club Optimiste Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
22. Autorisation de signature : convention de remise des lieux dans le cadre de l'exercice Castor intrépide
23. Embauche d'un employé occasionnel - préposé à l'accès aux locaux



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2017

24. Contrat de location du photocopieur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire

SÉCURITÉ PUBLIQUE

25. Embauche de pompiers - premiers répondants après une période probatoire
26. Dépôt pour le camion autopompe

SPORTS, LOISIRS

27. Prolongation du contrat du coordonnateur sportif
28. Embauche d'employés occasionnels pour la billetterie du parc de glisse du Grand-Héron
29. Demande de subvention pour la réfection des terrains de tennis
30. Fonds de caisse pour la billetterie du parc de glisse du Grand-Héron

TRANSPORT

31. Adoption d'un règlement modifiant la vitesse sur la route de Fossambault nord
32. Adoption d'un projet de règlement interdisant le stationnement sur une partie de la rue Anne-Hébert
33. Amendement de la politique de déneigement
34. Construction d'un stationnement sur la rue Désiré-Juneau : réception finale des travaux
35. Demande de certificat d'autorisation (article 32) : réfection de la route de la Jacques-Cartier
36. Réparation de la pelle mécanique

URBANISME

37. Avis de motion : usages autorisés pour les commerces et services associés à l'usage habitation
38. Avis de motion : ajout dans la classe d'usage Ci : classe commerces et services extensifs
39. Avis de motion : modification du règlement sur les permis et certificats concernant la *Loi sur les architectes*
40. Avis de motion : habitations multifamiliales et unifamiliales
41. Adoption d'un projet de règlement précisant les exigences relatives à l'entreposage de véhicules à des fins de démonstration pour l'entreposage de type A
42. Adoption d'un règlement pour acquérir des parties des lots 4 366 522, 4 367 410 et 5 579 074
43. Adoption d'un second projet de règlement autorisant la classe d'usage « Ch : lave-auto » dans la zone 64-C
44. Demande de permis d'enseigne : 4570, route de Fossambault
45. Demande de permis d'enseigne : 4475, route de Fossambault
46. Période de questions
47. Clôture de la séance

Le quorum étant constaté, la séance de décembre est ouverte.

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité de vote en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

676-2017

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE

677-2017

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2017

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2017 comme il a été déposé.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

678-2017 CAUTIONNEMENT ÉVÉNEMENTS SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

ATTENDU la résolution 118-2015 qui a autorisé la signature d'un protocole d'entente avec Événements Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU qu'Événements Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a obtenu un prêt d'une institution financière au montant de 49 000 \$ pour que cet organisme sans but lucratif, à sa première année d'existence, puisse se constituer un fonds de roulement;

ATTENDU la résolution 657-2016 par laquelle la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier s'est portée caution en faveur d'Événements Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier d'un montant de 49 000 \$ jusqu'au 31 décembre 2017 tel qu'exigé par l'institution financière;

ATTENDU que le renouvellement de ce prêt s'avère nécessaire et que l'institution financière exige que la municipalité renouvelle son cautionnement;

ATTENDU qu'un tel cautionnement est prévu à l'article 4.5.1 de l'entente;

ATTENDU l'alinéa 3 de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier renouvelle sa caution en faveur d'Événements Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier d'un montant de 49 000 \$ jusqu'au 31 décembre 2018.

ADOPTÉE

679-2017 ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

ATTENDU le rapport de la trésorière, madame Julie Cloutier, en date du 6 décembre 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU d'autoriser l'achat du matériel informatique auprès de Technipc informatique inc. pour un montant de 12 967,81 \$, plus taxes, et ce, conformément à la soumission transmise par courriel le 6 décembre 2017, ainsi que l'installation de ce matériel par Maralix enr. estimée à 6 660 \$ plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier les sommes nécessaires du fonds de roulement, remboursable sur trois ans.

ADOPTÉE

680-2017 RENOUVELLEMENT CONTRAT ENTRETIEN ET SOUTIEN AUX APPLICATIONS DE ACCÈS CITÉ LOISIRS

ATTENDU le rapport de madame Julie Cloutier, trésorière, en date du 5 décembre 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien aux applications d'Accès Cité Loisirs pour l'année 2018 au montant de 7 340 \$ plus taxes.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2017

681-2017 RENOUELEMENT CONTRAT ENTRETIEN ET SOUTIEN AUX APPLICATIONS DE LA SUITE FINANCIÈRE SFM

ATTENDU le rapport de madame Julie Cloutier, trésorière, en date du 5 décembre 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien aux applications de la suite financière SFM de PG Solutions pour l'année 2018 au montant de 16 760 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

682-2017 RENOUELEMENT CONTRAT ENTRETIEN ET SOUTIEN AUX APPLICATIONS DE PREMIÈRE LIGNE

ATTENDU le rapport de madame Julie Cloutier, trésorière, en date du 5 décembre 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien aux applications de Première ligne pour l'année 2018 au montant de 3 695 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

683-2017 RENOUELEMENT CONTRAT ENTRETIEN ET SOUTIEN AUX APPLICATIONS DU GESTIONNAIRE MUNICIPAL

ATTENDU le rapport de madame Julie Cloutier, trésorière, en date du 5 décembre 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien aux applications du Gestionnaire municipal pour l'année 2018 au montant de 8 920 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

684-2017 RENOUELEMENT CONTRAT ENTRETIEN ET SOUTIEN AUX APPLICATIONS DU LOGICIEL D'ARCHIVES SYGED

ATTENDU le rapport de madame Julie Cloutier, trésorière, en date du 5 décembre 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien aux applications du logiciel d'archives SyGED de PG Solutions pour l'année 2018 au montant de 1 256,25 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

685-2017 RADIATION DE COMPTES À RECEVOIR

ATTENDU que quelques comptes à recevoir datant des années 2012 à 2016 ne seront pas recouverts;

ATTENDU que les démarches appropriées ont été entreprises pour tenter de les récupérer mais sans succès;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU de radier les comptes à recevoir divers datant des années 2012 à 2016 qui ne seront pas recouverts pour un total de 25 587,54 \$, tel qu'apparaissant sur la liste préparée par madame Julie Cloutier, trésorière.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2017

686-2017

**CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES - ACHAT REGROUPE solution UMQ
- REGROUPEMENT QUÉBEC-BEAUCE-LAURENTIDES-OUTAOUAIS -
1^{ER} JANVIER 2019 AU 31 DÉCEMBRE 2023**

ATTENDU que conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la Solution UMQ, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés pour la période 2019-2023;

ATTENDU que Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

ATTENDU que la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ - à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1,15 %;

ATTENDU que la Ville souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Mallette actuaires inc. en conséquence;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU que le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long;

Que ce conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés;

Que l'adhésion au regroupement - Solution UMQ - sera d'une durée maximale de cinq ans;

Que la Ville mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

Que la Ville s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Ville durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires Inc., dont la Ville joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, à la suite d'un appel d'offres public;

Que la Ville s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé à la suite de l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

ADOPTÉE

687-2017

TRANSMISSION DE DOSSIERS À LA COUR MUNICIPALE

ATTENDU la recommandation de madame Julie Cloutier, trésorière, en date du 5 décembre 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU que la trésorière soit autorisée à mandater la firme Tremblay Bois Mignault Lemay Avocats S.E.N.C.R.L. en vue de préparer les documents juridiques et ensuite transmettre à la cour municipale de Saint-Raymond les dossiers apparaissant sur la liste des taxes municipales impayées.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2017

688-2017 REMPLACEMENT DU PHOTOCOPIEUR BIZHUB C554 À LA MAIRIE

ATTENDU que le contrat de cinq ans pour la location d'un des photocopieurs à la mairie arrive à échéance, soit le 28 février 2018, et qu'il y a lieu de louer un nouveau photocopieur à des conditions beaucoup plus avantageuses qu'il y a cinq ans;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général et greffier à signer un contrat de location avec la compagnie Konica Minolta d'une durée de 60 mois, sans option d'achat, pour la location d'un photocopieur BIZHUB C-558.

ADOPTÉE

689-2017 COUR MUNICIPALE : FERMETURE DE DOSSIERS PRESCRITS

ATTENDU que les dossiers suivants de la cour municipale de Saint-Raymond, dont le poursuivant est la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier sont des dossiers prescrits puisque les jugements ont été rendus il y a plus de dix ans :

- Dossier numéro 201304, cause numéro 02-22005-1, pour un montant de 464,93 \$;
- Dossier numéro 45049, cause numéro 99-22005-6, pour un montant de 580,13 \$;
- Dossier numéro 52422, cause numéro 01-22005-2, pour un montant de 381,03 \$.

ATTENDU qu'à cet effet, aucune mesure d'exécution de jugement ne peut être effectuée afin de récupérer l'amende et les frais dans ces dossiers;

ATTENDU que les moyens mis à la disposition du percepteur des amendes pour donner suite aux jugements rendus dans ces dossiers n'ont pu être appliqués avec succès;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'autoriser la fermeture administrative des dossiers mentionnés ci-dessus par le personnel du greffe de la cour municipale de Saint-Raymond.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Le directeur général et greffier, monsieur Marcel Grenier, dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 6 décembre 2017, laquelle comprend 81 commandes au montant de 160 143,64 \$.

DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DÉPÔTS

Le directeur général et greffier, monsieur Marcel Grenier, dépose la liste des chèques et dépôts pour la période se terminant le 30 novembre 2017, laquelle totalise 1 513 523,15 \$.

690-2017 APPROBATION DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer au 30 novembre 2017, laquelle totalise la somme de 111 042,78 \$ et d'autoriser la trésorière à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉE

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le directeur général et greffier, monsieur Marcel Grenier, dépose le bordereau de correspondance aux membres du conseil.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2017

HYGIÈNE DU MILIEU

691-2017 TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SUR LA RUE DU LEVANT : RÉCEPTION FINALE DES TRAVAUX

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 4 décembre 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf

ET RÉSOLU de procéder à la réception définitive des travaux de prolongement des services d'aqueduc et d'égout sur la rue du Levant;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser la libération de la retenue contractuelle au montant de 4 042,58 \$, incluant les taxes brutes;

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser le versement du chèque à Excavation ETR inc. en échange des documents suivants :

- Avis de conformité de la CCQ;
- Avis de conformité de la CNESST;
- Quittance des sous-traitants et fournisseurs ayant dénoncé leur contrat;
- Quittance de l'entrepreneur.

ADOPTÉE

SANTÉ, BIEN-ÊTRE / CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

692-2017 DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'ORGANISME CLUB OPTIMISTE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

ATTENDU que la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes établit les critères pour la reconnaissance des organismes;

ATTENDU la demande de reconnaissance déposée par le Club optimiste Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU qu'après analyse de cette demande, il s'avère que les critères obligatoires sont bien respectés;

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 29 novembre 2017;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Julie Guilbeault

ET RÉSOLU d'octroyer, selon la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes, une reconnaissance en tant qu'organisme affilié au Club optimiste Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ADOPTÉE

693-2017 AUTORISATION DE SIGNATURE : CONVENTION DE REMISE DES LIEUX DANS LE CADRE DE L'EXERCICE CASTOR INTRÉPIDE

ATTENDU la production à la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier d'une convention de remise des lieux préparée par le ministre de la Défense nationale à la suite de l'exercice « Castor intrépide 2017 » en octobre dernier;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Julie Guilbeault

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur Pierre Dolbec à signer ledit document une fois que les vérifications d'usage auront été effectuées.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2017

694-2017 **EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ OCCASIONNEL - PRÉPOSÉ À L'ACCÈS AUX LOCAUX**

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 29 novembre 2017;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Julie Guilbeault
ET RÉSOLU d'entériner l'engagement de monsieur André Drapeau comme employé occasionnel en tant que préposé à l'accès aux locaux.

Son salaire est fixé à l'échelon 3 de la grille salariale.

ADOPTÉE

695-2017 **CONTRAT DE LOCATION DU PHOTOCOPIEUR DU SERVICE SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 6 décembre 2017;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Julie Guilbeault
ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'un contrat avec Konica Minolta pour la fourniture d'un photocopieur pour le Service sports, loisirs, culture et vie communautaire pour une durée de 60 mois.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

696-2017 **EMBAUCHE DE POMPIERS - PREMIERS RÉPONDANTS APRÈS UNE PÉRIODE PROBATOIRE**

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Lavoie, directeur du Service de protection contre les incendies, en date du 7 décembre 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU de nommer, messieurs Bastien Hanus, Raphaël Maltais, Sébastien Nadon, Alexandre Landry Pelletier et madame Marianne Tremblay à titre de pompiers-premiers répondants à temps partiel au sein du Service de protection contre les incendies. Ils seront rémunérés au taux prévu au contrat de travail des pompiers-premiers répondants à temps partiel.

IL EST DE PLUS RÉSOLU de prolonger la période de probation de monsieur Daniel Faucher jusqu'au 27 février 2018, compte tenu qu'une période supplémentaire est nécessaire pour évaluer le candidat.

ADOPTÉE

697-2017 **DÉPÔT POUR LE CAMION AUTOPOMPE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'autoriser le versement de 157 000 \$ à Aréo-Feu pour l'acquisition du camion porteur incendie, numéro de série 1FDCYFE0JHJX0697.

La dépense est imputée au règlement 1370-2017.

ADOPTÉE

SPORTS, LOISIRS

698-2017 **PROLONGATION DU CONTRAT DU COORDONNATEUR SPORTIF**

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 29 novembre 2017;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2017

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'autoriser la prolongation du contrat de monsieur Simon Lafrance à titre de coordonnateur sportif jusqu'au 1^{er} février 2018 selon un horaire de 36 heures par semaine.

Monsieur Lafrance est prolongé au même taux horaire que son contrat actuel.

ADOPTÉE

699-2017

EMBAUCHE D'EMPLOYÉS OCCASIONNELS POUR LA BILLETTERIE DU PARC DE GLISSE DU GRAND-HÉRON

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 29 novembre 2017;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'entériner l'embauche des personnes suivantes à titre d'employés occasionnels à la billetterie du parc de glisse : messieurs Jean-Philippe Ménard, Dominique Sauvé, Rémi Rousseau, Raymond Gagnon et mesdames Denise Perron, Marie-Hélène Gagnon, Marie-Ange Roussy.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'adopter l'échelle salariale ajustée pour 2017-2018.

ADOPTÉE

700-2017

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉFECTION DES TERRAINS DE TENNIS

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 6 décembre 2017;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'autoriser la présentation du projet pour la réfection des terrains de tennis au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que soit confirmé l'engagement de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

IL EST FINALEMENT RÉSOLU la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier désigne madame Lise Langlois, directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

701-2017

FONDS DE CAISSE POUR LA BILLETTERIE DU PARC DE GLISSE

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 6 décembre 2017;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'autoriser un fonds de caisse d'un montant de 5 000 \$ pour l'opération des billetteries et de l'atelier du parc de glisse du Grand-Héron pour l'hiver 2017-2018.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2017

TRANSPORT

702-2017

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LA VITESSE SUR LA ROUTE DE FOSSAMBAULT NORD

ATTENDU que le conseil municipal a adopté le 28 juin 1993 le règlement numéro 684-93, concernant la circulation des véhicules et la sécurité publique dans les limites de la municipalité, se prévalant des dispositions du Code de la sécurité routière;

ATTENDU que ledit règlement a été approuvé par le ministre des Transports, en vertu des articles 329 et 627 du Code de la sécurité routière;

ATTENDU que le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers sur son territoire;

ATTENDU que le projet de règlement numéro APR-67-2017 a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 27 novembre 2017;

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 13 novembre 2017;

ATTENDU que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été suivies;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le règlement portant le numéro 1409-2017.

RÈGLEMENT NUMÉRO 1409-2017

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 L'annexe 2 du règlement numéro 684-93 est modifiée de manière à :

Modifier le chiffre dans la colonne de la vitesse permise pour les éléments suivants :

Nom des rues	Vitesse maximale permise (KM/H)
Fossambault, Route de (sauf la partie sous la juridiction du ministère des Transports)	50 (à l'exception des deux secteurs indiqués ci-dessous)
	30 (de la route Gingras jusqu'à la rue Boisjoli)
	40 (de la rue Boisjoli jusqu'aux limites municipales de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac)

ARTICLE 3 L'annexe 3 du règlement numéro 684-93 est modifiée de manière à :

Ajouter l'élément suivant, en l'insérant par ordre alphabétique dans la colonne du nom des rues:

Nom des rues	Vitesse maximale permise (KM/H)
Fossambault, Route de (uniquement de la route Gingras jusqu'à la rue Boisjoli)	30



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2017

ARTICLE 4 La signalisation appropriée sera installée par le Service des travaux publics.

ARTICLE 5 Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
LE 11^E JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2017.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER

ADOPTÉE

703-2017

**ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT INTERDISANT LE STATIONNEMENT
SUR UNE PARTIE DE LA RUE ANNE-HÉBERT**

ATTENDU que le conseil a adopté, le 30 mai 2003, le règlement numéro 891-2003, relatif au stationnement dans les rues de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU que le conseil municipal juge nécessaire et d'intérêt public de modifier le règlement numéro 891-2003 concernant le stationnement, afin de réglementer le stationnement sur une partie de la rue Anne-Hébert;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland

ET RÉSOLU que ce conseil adopte le projet règlement numéro APR-75-2017 modifiant le règlement numéro 891-2003 relatif au stationnement, afin de réglementer le stationnement sur une partie de la rue Anne-Hébert.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-75-2017

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2 Le présent projet de règlement est intitulé :
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-75-2017 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 891-2003 RELATIF AU STATIONNEMENT,
AFIN DE RÉGLEMENTER LE STATIONNEMENT SUR UNE PARTIE
DE LA RUE ANNE-HÉBERT

ARTICLE 3 À la suite de l'article 10, l'article 11 suivant est ajouté. La numérotation suivante est ajustée en conséquence :

« Article 11.- Stationnement interdit sur une partie de la rue Anne-Hébert
Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur une partie de la rue Anne-Hébert entre 7 h et 23 h du 1^{er} novembre au 15 avril inclusivement. L'interdiction s'applique, du côté de la rue des numéros civiques impairs, de l'intersection de la rue Désiré-Juneau jusqu'au numéro civique 279 (lot 4 828 782) inclusivement et, du côté de la rue des numéros civiques pairs, de l'intersection de la rue Désiré-Juneau jusqu'à l'intersection de la rue de la Rencontre. »

ARTICLE 4 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
LE 11^E JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2017.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2017

704-2017

AMENDEMENT DE LA POLITIQUE DE DÉNEIGEMENT

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à un nouvel amendement de la politique de déneigement adoptée le 16 octobre 2008 par la résolution 536-2008;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'amender de nouveau la politique de déneigement afin d'y incorporer les modifications suivantes :

- Ajouter, à la page titre, la référence à la résolution autorisant le présent amendement;
- Ajouter, à l'annexe 1, le nom des rues Elzéar-Bertrand et J.-A. Pélisson, comme indiqué au tableau ci-dessous :

Elzéar-Bertrand, rue	0,53 km et niveau de service 3
J.-A. Pélisson, rue	1 km et niveau de service 4

- Le grand total de l'annexe 1 est changé pour 66,175 km.

ADOPTÉE

705-2017

**CONSTRUCTION D'UN STATIONNEMENT SUR LA RUE DÉSIRÉ-JUNEAU :
RÉCEPTION FINALE DES TRAVAUX**

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 29 novembre 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU de procéder à la réception définitive des travaux de construction d'un stationnement sur la rue Désiré-Juneau;

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser la libération de la retenue contractuelle au montant de 7 030,34 \$, incluant les taxes brutes et le versement du chèque à Rochette Excavation inc.

ADOPTÉE

706-2017

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION (ARTICLE 32) : RÉFECTION DE LA
ROUTE DE LA JACQUES-CARTIER**

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier doit procéder à des travaux de réfection d'une section de la route de la Jacques-Cartier entre la rue Vanier et la rue de l'Osmonde;

ATTENDU que les travaux consisteront à remplacer les conduites d'aqueduc et d'égout, mettre en place un nouvel égout pluvial, construire de nouveaux émissaires pluviaux, construire un trottoir et une bordure de béton et reconstruire la structure de chaussée et le pavage;

ATTENDU que ces travaux nécessiteront des interventions sur la rue Vanier,

ATTENDU qu'il est également prévu de détourner les eaux pluviales du secteur des rues du Torrent et Anne-Hébert vers le nouvel émissaire pluvial prévu à l'extrémité de la rue Vanier;

ATTENDU que, pour ce faire, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques doit autoriser la réalisation des travaux de construction du réseau d'égout pluvial en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU que le conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2017

Soumette au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec les plans et devis relatifs à la construction du réseau d'égout pluvial sur la route de la Jacques-Cartier;

Autorise un ingénieur de la firme Pluritec à les déposer en son nom et à présenter une demande de certificat d'autorisation ainsi que tout engagement en lien avec cette demande, conformément à ce qu'exige l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec;

S'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser l'émission du chèque suivant : chèque libellé à l'ordre du ministre des Finances au montant de 654 \$ pour le paiement des frais d'analyse du certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la LQE.

ADOPTÉE

707-2017

RÉPARATION DE LA PELLE MÉCANIQUE

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 7 décembre 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland

ET RÉSOLU d'accorder un contrat à la compagnie Équipement SMS pour effectuer la réparation de la pelle mécanique. Le détail des travaux à exécuter est présenté à la soumission SQ5500310 datée du 29 novembre 2017.

Le coût du contrat est établi à 11 471,01 \$ plus taxes.

La somme nécessaire est appropriée de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

URBANISME

AVIS DE MOTION : USAGES AUTORISÉS POUR LES COMMERCES ET SERVICES ASSOCIÉS À L'USAGE HABITATION

Madame la conseillère Nathalie Laprade donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement pourvoyant à modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014 de façon à modifier les commerces et services qui sont autorisés de façon complémentaire à l'usage habitation et préciser les conditions pour l'exercice de ces usages.

AVIS DE MOTION : AJOUT DANS LA CLASSE D'USAGE CI : CLASSE COMMERCES ET SERVICES EXTENSIFS

Madame la conseillère Nathalie Laprade donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement pourvoyant à modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014 de façon à ajouter l'usage « Service d'entretien et de réparation de véhicules automobiles » dans la classe d'usage « Commerces et services extensifs (Ci) ».

AVIS DE MOTION : MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS CONCERNANT LA LOI SUR LES ARCHITECTES

Madame la conseillère Nathalie Laprade donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement pourvoyant à modifier le règlement relatif aux permis et certificats numéro 1268-2015 de façon à modifier les exigences relatives aux plans et



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2017

devis de travaux d'architecture et d'exiger une étude de circulation pour les nouveaux usages générant un déplacement de plus de 100 véhicules aux heures d'affluence.

AVIS DE MOTION : HABITATIONS MULTIFAMILIALES ET UNIFAMILIALES

Madame la conseillère Nathalie Laprade donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement pourvoyant à modifier le règlement de lotissement numéro 1260-2014 et le règlement de zonage numéro 1259-2014 de façon à retirer la longueur maximale pour les rues en cul-de-sac, modifier les normes de lotissement pour les habitations multifamiliales, diminuer la largeur minimale prescrite des lots desservis pour une habitation unifamiliale et modifier les normes de lotissement pour la classe d'usage « Ha : Unifamiliale isolée » dans la zone 13-H.

708-2017

ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT PRÉCISANT LES EXIGENCES RELATIVES À L'ENTREPOSAGE DE VÉHICULES À DES FINS DE DÉMONSTRATION POUR L'ENTREPOSAGE DE TYPE A

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'adopter le premier projet de règlement numéro APR-76-2017 aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014 de façon à préciser les exigences relatives à l'entreposage de véhicules à des fins de démonstration pour l'entreposage de type A.

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-76-2017

ARTICLE 1 Le présent projet de règlement est intitulé :

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-76-2017 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 DE FAÇON À :

Préciser les exigences relatives à l'entreposage de véhicules à des fins de démonstration pour l'entreposage de type A.

ARTICLE 2 Le second alinéa de l'article 4.2.7.2 « Entreposage extérieur » est abrogé et remplacé par l'alinéa suivant :

« TYPE A

Ce premier type comprend l'entreposage de produits mis en démonstration à des fins de vente de manière complémentaire à l'usage principal. Il est permis d'utiliser dans ce but jusqu'à 25 % de la cour avant. Il est strictement interdit d'empiler les marchandises mises en vente ou en démonstration. Les espaces réservés à l'entreposage ne doivent pas nuire à la circulation des véhicules sur le lot ni au fonctionnement de l'usage et doivent être situés à 3,5 mètres et plus de la ligne de lot avant. Dans le cas de l'entreposage de véhicules mis en démonstration à des fins de vente, le nombre de véhicules autorisé est limité à 1 par 10 mètres linéaire de frontage du lot sur lequel s'exerce l'usage, jusqu'à concurrence de dix véhicules en démonstration maximum.

ARTICLE 3 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
LE 11^E JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2017.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2017

709-2017

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT POUR ACQUÉRIR DES PARTIES DES LOTS 4 366 522, 4 367 410 ET 5 579 074

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 1398-2017 aux fins de modifier le règlement numéro 1258-2014 intitulé règlement pourvoyant à réviser et à remplacer le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 611-90, de façon à intégrer le second programme particulier d'urbanisme par le conseil municipal le 10 juillet 2017;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier entend utiliser ce terrain aux fins suivantes :

- Assiette d'une future rue;
- Parc linéaire;
- Protection d'un milieu humide;
- Favoriser la construction d'une résidence pour personnes âgées tel que le prévoit le second programme particulier d'urbanisme ci-avant mentionné.

ATTENDU l'offre de vente de Placements M.P. inc.;

ATTENDU l'acceptation de l'offre de vente par la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier le 13 juillet 2017;

ATTENDU que le coût de ces acquisitions est estimé à 1 400 000 \$;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt de 1 400 000 \$ pour en payer le coût;

ATTENDU que le projet de règlement numéro APR-68-2017 a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 27 novembre 2017;

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 27 novembre 2017;

ATTENDU que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade

ET RÉSOLU que ce conseil adopte le présent règlement portant le numéro 1410-2017 lequel ordonne et statue comme suit :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1410-2017

ARTICLE 1 ACQUISITION

Le conseil est autorisé à acquérir les parcelles A, B, C, D et E présentées au document annexé au présent règlement sous la cote « Annexe A » pour en faire partie intégrante. Les coûts liés à cette transaction sont précisés et estimés au document préparé par madame Roxane Hutton, greffière adjointe par intérim, lequel document est annexé au présent règlement sous la cote « Annexe B » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2 DÉPENSE AUTORISÉE

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 400 000 \$, pour les fins du présent règlement, cette somme incluant le coût des acquisitions décrites à « l'Annexe B », les frais d'emprunt, les imprévus et les taxes nettes.

ARTICLE 3 EMPRUNT AUTORISÉ

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 400 000 \$, sur une période de vingt ans.

ARTICLE 4 TAXE SPÉCIALE

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé, annuellement,



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2017

durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5 EXCÉDENT

S'il advient que le montant d'une appropriation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour lesquelles l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 CONTRIBUTION OU SUBVENTION

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
LE 11^E JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2017.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER

ADOPTÉE

710-2017

ADOPTION D'UN SECOND PROJET DE RÈGLEMENT AUTORISANT LA CLASSE D'USAGE « CH : LAVE-AUTO » DANS LA ZONE 64-C

ATTENDU qu'un premier projet de règlement numéro APR-65-2017 a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 30 octobre 2017;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 27 novembre 2017 à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert et que lors de cette assemblée, monsieur le maire Pierre Dolbec, assisté du directeur des Services techniques et directeur général adjoint monsieur Martin Careau, conformément à l'article 127 de *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, a expliqué le projet de règlement, les conséquences de son adoption et a entendu les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le second projet de règlement numéro SPR-77-2017 aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014 de façon à autoriser la classe d'usage « Ch : Lave-auto » dans la zone 64-C et continger l'usage dans cette zone.

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO SPR-77-2017

ARTICLE 1 Le présent projet de règlement est intitulé :

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO SPR-77-2017 AUX
FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 1259-2014 DE FAÇON À :



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2017

Autoriser la classe d'usage « Ch : Lave-auto » dans la zone 64-C et contingenter l'usage dans cette zone.

ARTICLE 2 La grille de spécifications faisant partie intégrante du règlement numéro 1259-2014 intitulé « règlement de zonage » sous la cote « Annexe 3 » est modifiée à toute fin que de droit de telle sorte :

Dans la zone 64-C, est ajoutée, à la section « règlement de zonage », aux lignes « Ch : Lave-auto » et « Usages contingenté Lave-auto », le symbole « O ».

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par monsieur le maire et monsieur le directeur général et greffier aux fins d'identification, est jointe au présent règlement.

ARTICLE 3 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
LE 11^E JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2017.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER

ADOPTÉE

711-2017

DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNE : 4570, ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU la demande de permis d'enseignes afin d'afficher la nouvelle clinique vétérinaire dans les structures d'enseigne existante au 4570, route de Fossambault laissées vacantes par le déménagement de la clinique médicale;

ATTENDU que le permis est assujetti au règlement sur les PIIA;

ATTENDU qu'il n'y a pas d'aménagement paysager au pied de l'enseigne autonome, mais que la demande est présentée par des locataires et non par le propriétaire de l'immeuble;

ATTENDU que les commissaires demandent à ce que l'éclairage interne de l'enseigne soit d'un blanc « chaud » ou « jaune » plutôt que « froid »;

ATTENDU que les critères relatifs à l'affichage sont majoritairement rencontrés ou non applicables;

ATTENDU le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 28 novembre 2017 ainsi que les documents déposés par la requérante;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade

ET RÉSOLU d'accorder le permis d'enseignes afin d'afficher la nouvelle clinique vétérinaire dans les structures d'enseignes murale et autonome existante au 4570, route de Fossambault.

ADOPTÉE

712-2017

DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNE : 4475, ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU la demande de permis d'enseigne afin d'afficher la clinique Denturologiste Alain Hamel sur la structure d'enseigne autonome du 4475, route de Fossambault;

ATTENDU que le permis est assujetti au règlement sur les PIIA;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2017

ATTENDU qu'il n'y a pas d'aménagement paysager au pied de l'enseigne autonome, mais que la demande est présentée par le locataire et non par le propriétaire de l'immeuble;

ATTENDU que les critères relatifs à l'affichage sont majoritairement rencontrés ou non applicables;

ATTENDU le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 28 novembre 2017 ainsi que les documents déposés par la requérante;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'accorder le permis d'enseigne pour la clinique Denturologiste Alain Hamel au 4475, route de Fossambault.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

713-2017

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU de clore la séance du mois de décembre.

L'assemblée est levée à 20 h 39.

ADOPTÉE

PIERRE DOLBEC
MAIRE

MARCEL GRENIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER